

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 3 novembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'ancienne salle polyvalente 2, rue de Douin, afin de respecter les consignes sanitaires pour faire face à l'épidémie de la covid 19, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29-10-2021.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-DESMONS, Laëtitia PIPAR, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Emmanuel VALOT et Frédéric GUILLON.

Mrs et Mme André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET et Laëtitia CHATRY étaient absents et excusés.

M. André BEAUGENDRE a donné pouvoir à Monsieur Xavier PROUTEAU

M. Sylvain GAUTIER a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 06-10-2021 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : la lettre d'Annick BILLON session parlementaire 2020-2021

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 06-06-2020

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2021-20	1, impasse des Frênes	AB 57	Terrain bâti	637 m ²
IA 2021-21	14, rue de la Joussemière	AC 191		28 m ²

- signature d'un devis le 13-10-2021 de 1 294.40 € avec le service mutualisé de la C.C.V.B. pour l'achat d'un ordinateur pour monsieur le maire

- signature d'un devis le 21-10-2021 de 1 122 € avec l'entreprise « création métal » de Moncoutant pour la fourniture de la signalétique de l'espace A'Capella sur le mur

- signature d'un devis le 21-10-2021 de 312 € avec l'entreprise « création métal » de Moncoutant pour la rehausse de la machine à laver de la cantine.

DELIBERATIONS PRISES

1- Tarif assainissement 2022

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2021 sans augmenter. La redevance assainissement 2022 est la suivante :

- Part fixe par branchement : 42 €
- Par m3 consommés : 1.38 €

- Les autres modalités restent conservées (voir délibération du 04/10/2006)

2- Renouveaulement de la convention A.S.D.I. (Animations sportives et de Détentes Intercommunales)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal de développer un service d'animations et de détente auprès de notre population. La création et la mise en place d'un tel service a été proposé aux communes voisines et cinq se sont déclarées intéressées : Palluau, la Chapelle-Palluau, Maché, St Etienne du Bois et Grand'Landes.

Suite à cette décision, les 6 communes précitées se sont entendues pour une gestion de ce service « Animations sportives et de détente intercommunales » par la Commune de St Paul Mont Penit, à compter du 1er Mars 2021. La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2021 et il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à approuver. Il précise que les termes de cette dernière sont identiques à ceux de l'année passée et que son entrée en vigueur est portée au 1er janvier 2022 pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31 août 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Approuve les termes de la nouvelle convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des communes concernées, pour une durée de 8 mois (du 1er janvier 2022 au 31 août 2022).

3- Recensement de la population en 2022 du 20 janvier au 19 février 2022

Le recensement général de la population aura lieu au début de l'année 2022 sur la commune, du 20 janvier au 19 février 2022. Le montant de la dotation Recensement Population 2022 s'élèvera à 1 735 €.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité définit les principes de la rénovation du recensement, compétence partagée de l'Etat et des communes. Les communes ont la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) organise et contrôle la collecte des informations. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les 5 ans, la dernière enquête ayant eu lieu en 2016. Elle devait avoir lieu en 2021 mais a été annulée à cause de la crise sanitaire.

En relation avec l'INSEE, le territoire de la commune a été divisé en 2 districts représentant chacun 251 et 241 logements.

Afin de procéder aux opérations de recensement, il convient de recruter 2 agents recenseurs, pendant la période du 20 janvier au 19 février 2022, le coordinateur étant madame Christelle CHIGNON : D.G.S.

La rémunération des agents relevant de la compétence communale, le conseil municipal décide de la fixer comme suit : 750 € net par agent et remboursement des frais de déplacement aller-retour aux deux demi-journées de formation.

Pour information, en 2020, au niveau régional, 73% de la population recensée a utilisé internet
Le versement de la rémunération se fera en un acompte de 400€ maximum en février 2022 et le solde en mars 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Présentation des deux contrats à projet

Dans le cadre de la délibération prise le autorisant monsieur le maire au recrutement de 2 C.D.D., ce dernier informe le conseil municipal des candidatures retenues lors des entretiens.

2. Suivi de l'étude de programmation urbaine

Par délibération du 09-06-2021, le conseil municipal a choisi le cabinet « PLANEN » afin de réaliser une étude de programmation urbaine. Un questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

80 réponses ont été recensées - majoritairement des plus de 60 ans - vivant depuis longtemps sur La Chapelle. 15 personnes souhaitent participer aux ateliers.

Ce qui en ressort :

- L'identité chapelloise : la place de l'Eglise et ses marronniers, le Vieux pont route d'Aizenay, le moulin, le calme et la campagne.
- Les commerces manquants : boulangerie et supérette en majorité
- L'aménagement de la place de l'église : un espace de verdure et fleuri, sans voiture, pouvant accueillir un marché
- Autres espaces : une aire de jeux en bas de l'ancienne salle polyvalente, un city près du stade, des liaisons douces avec des pistes cyclables et des chemins piétonniers.

Prochaine étape : organisation de deux ateliers le 24 novembre à l'Espace A'Capella, le premier avec les commerçants et un second avec les volontaires inscrits lors de leur réponse au questionnaire.

Et ensuite...

Fin décembre : proposition des scénarii des différentes implantations faisant suite à l'atelier

Janvier/février : validation du plan-guide et nouvel atelier avec les mêmes personnes pour présenter nos choix.

Mars : fin de l'étude et présentation des fiches-actions

3. Cérémonie du 11-11-2021 à 9h place de l'église avec masques et distanciation (nouvel arrêté préfectoral du 28-10-2021)

4. Possibilité de visiter vendée tri : centre de tri départemental des emballages à La Ferrière

Cette visite a pour objectif de présenter le devenir des emballages, apprendre comment ils sont triés et connaître l'intérêt du tri pour préserver les ressources naturelles.

Les visites sont possibles les mardi et jeudi à partir de 18h pour 2h de visite : 5 élus sont intéressés

5. Mercredi 17-11-2021 à 18h à aizenay soirée nature (envoi mail du 28/10/2021 à tous les conseillers)

6. Lundi 15-11-2021 à 19h à la salle de la Martelle au Poiré Sur Vie : atelier public de concertation sur les enjeux paysagers et environnementaux du développement de l'éolien

Programmation des prochaines commissions

Commission C.C.A.P.A. : le 08-11-2021 à 19h

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 01-12-2021

Séance levée à 21H50

Le maire : Xavier PROUTEAU

